



CREATION ET INSTALLATION D'UNE SCULPTURE-FONTAINE
SUR LA PLACE DE L'ÉTAPE A FONTAINEBLEAU

CAHIER DES CHARGES

Octobre 2021

1. Présentation de la ville de Fontainebleau

1.1 Repères historiques

Demeure par excellence des rois mécènes qui y séjournent en continue depuis la Renaissance, le château de Fontainebleau fonde sa renommée sur une politique artistique d'Etat qui véhicula l'image d'une autorité monarchique associant puissance, mécénat et agrément en déclinant un art de vivre « à la française » dont les souverains de l'Europe entière se sont inspirés jusqu'à l'Empire. Résidence de premier ordre parmi les demeures royales, le prestige du palais assura au domaine constitué au sein d'une vaste forêt un rôle politique et diplomatique comparable aux résidences principales de la Couronne à telle enseigne que les destins de l'Europe se sont souvent scellés dans ses murs.

Du Bourg royal au Fontainebleau d'aujourd'hui, la cité historique fut marquée du sceau des arts et de l'histoire de la demeure royale dans l'ombre de laquelle elle se développa au gré d'une adaptation constante au goût et aux besoins du temps. Par mimétisme, l'architecture et les arts décoratifs s'exportèrent dans les hôtels princiers pour accueillir une cour de plus en plus nombreuse. L'avènement du tourisme sous le Second Empire conditionna l'évolution urbaine de cette destination de retraite aux manières de capitale où l'on habitait comme à la campagne. Maisons bourgeoises, hôtels particuliers, villa-château et plus tard pavillons sur jardinet prodiguèrent au XIXe siècle un art démocratisé de la villégiature où le tout Paris des arts et des lettres se retrouva, scellant concomitamment la permanence historique de la cité d'agrément et le rayonnement moderne d'une ville fidèle à son identité de réceptacle de tous les arts, reflétant à la fois la société et la culture contemporaines qui la façonnent à leur tour encore aujourd'hui."

1.2 Fontainebleau aujourd'hui

Fontainebleau est implantée au cœur de la superbe forêt domaniale de 16 000 ha. Avec ses 15 000 habitants, Fontainebleau allie un cadre naturel de qualité à un patrimoine historique remarquable qui participe à la forte attractivité résidentielle et touristique du territoire. Ce territoire possède en effet de nombreux atouts qui lui confèrent le rôle de moteur de développement du territoire :

- La gare de Fontainebleau-Avon accueille plus de 3,8 millions de voyageurs par an, en plaçant Paris à 43 minutes en train (135^{ème} gare sur les 3032 gares en France)
- Le Château et son parc, classés au patrimoine Mondial de l'Unesco, accueille plus de 500 000 visiteurs par an
- La Forêt, candidate au classement du patrimoine mondial de l'Unesco, avec plus de 10 millions de visiteurs estimés, contribue à offrir un cadre de vie de qualité exceptionnel
- Une place d'excellence de Ville-Capitale équestre
- Les sites d'enseignement supérieur qui représentent une population annuelle d'environ 2200 étudiants en post bac IUT Sénart Fontainebleau, UPEC, classes préparatoires, BTS en lycées ou CFA UTEC, Mastères spécialisés et Doctorats Mines ParisTech, MBAs INSEAD régulièrement classés 1^{er} rang des MBA au monde. La dimension de l'enseignement supérieur va prendre encore de l'ampleur avec l'arrivée prochaine de l'UPEC et ses 2500 étudiants, principalement en sciences politiques internationales et en formations du domaine de la Santé

La combinaison d'atouts patrimoniaux, environnementaux et paysagers, d'une accessibilité apaisée, d'une ambiance urbaine à la fois animée et tranquille du cœur de ville, d'un dynamisme culturel et commercial marqué (plus de 500 enseignes), fait que l'économie résidentielle y est tout aussi féconde que l'apport de l'activité touristique.

Depuis de nombreuses années, la ville de Fontainebleau s'est engagée dans la dynamisation du cœur de ville, très dense et donc très riche au niveau de ses fonctions et de ses flux. En complément d'une animation et d'une politique événementielle dynamique et inventive, la requalification du cœur de ville de Fontainebleau est multiple par ses enjeux et ses déclinaisons. De nombreux espaces publics ont déjà été restructurés et réaménagés afin d'offrir toujours plus de services et d'aménités en particulier la place de la République, le secteur piétonnier des sablons et la rue du Château. Avec la place de l'Étape, sur laquelle se situera l'œuvre, il s'agit de poursuivre la dynamique qui permet de rendre les déplacements, mais plus largement les espaces publics, agréables et axés sur le confort d'usage dans le but de renforcer la ville apaisée car le bien-être urbain passe, non seulement par la capacité à se déplacer mais aussi par la tranquillité et la sécurité. Cela recoupe les objectifs croisés suivants :

- Permettre à tous les publics, disposant de plusieurs modes de mobilité de se déplacer en, depuis et vers le centre-ville
- Proposer des mesures spécifiques pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et/ou en situation de handicap dont profitent d'autres publics, comme les parents avec poussette, les personnes âgées, etc
- Penser les espaces comme des lieux de vie assurant une réelle continuité entre la gare, le centre-ville et les pôles de vie et d'attractivité (établissements d'enseignement scolaires et supérieurs, gare, château, forêt, centre hospitalier etc...)

- Intégrer les mobiliers, l'éclairage, les services de propreté urbaine du cœur de ville qui constituent un élément indispensable de son attractivité pour les résidents et les visiteurs
- Proposer des solutions pour réintroduire le végétal et lui offrir les conditions de son épanouissement

2. Le réaménagement de la Place de l'Étape

Aujourd'hui, la place de l'étape ressemble davantage à un carrefour routier. Son nouvel aménagement, en écrin végétal et avec une circulation apaisée, la transformera en un lieu de vie convivial et sécurisé.

A terme, la place de l'Étape sera un trait d'union entre le cœur de ville et le campus universitaire de Damesme où Bellifontains, commerçants ainsi que tous les visiteurs pourront s'approprier cette place. L'Œuvre contribuera à sa caractérisation et à son attractivité.

2.1 Le projet artistique sur la place de l'Étape

L'installation d'une « sculpture-fontaine » monumentale extérieure et pérenne sur la nouvelle place de l'Étape a pour objectif de redynamiser un lieu géographique un peu délaissé ces dernières années du fait du déplacement progressif du tissu commerçant vers la mairie.

A travers ce projet artistique, les élus souhaitent commencer à faire entrer l'art contemporain dans la ville. L'art dans l'espace public apporte une richesse non quantifiable à forte utilité sociale qui contribue au bien-être des habitants. A ce titre, une réflexion ultérieure sera menée avec la ville autour de la création d'un parcours / d'une balade, déambulation pédestre dans la ville jalonnée d'œuvres d'art contemporain.

En choisissant la Place de l'Étape, la ville veut créer un marqueur géographique puissant et réveiller cet espace qui représente l'entrée dans le centre-ville en lui apportant une identité esthétique propre.

La ville de Fontainebleau a fait appel à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ci-après dénommée « Beaux-Arts de Paris ») pour réaliser ce projet artistique. Un appel à projet sera organisé courant octobre 2021.

2.2 Cahier des charges de l'œuvre « sculpture-fontaine »

Cet appel à projet pour la réalisation d'une sculpture-fontaine concerne la place de l'Étape à Fontainebleau. Il s'adresse aux jeunes diplômés des Beaux-Arts de Paris de 2017 à 2021 ainsi qu'aux étudiants de 4^e et 5^e année et s'articule autour du thème : « L'eau, au cœur de la vie et de la ville », thème qui pourra être traité de façon figurative ou abstraite, en volume (technique libre).

Le projet devra refléter :

- une image dynamique et moderne de la ville, tournée vers l'avenir
- l'audace et le souhait des élus de faire entrer l'art contemporain dans l'espace public
- la joie, la couleur, le mouvement, l'énergie

- l'histoire de la place de l'Étape et des rues adjacentes
- la créativité et l'originalité des Beaux-Arts de Paris

La sculpture-fontaine devra autant que possible :

- attirer, susciter la curiosité, interpeller, étonner et encourager les interactions entre individus
- mettre à l'honneur les éléments naturels tels que l'eau, le bois, le végétal, le minéral...
- être esthétiquement accessible, accrocher le regard par exemple en intégrant des couleurs vives

Il sera apporté une attention particulière à la réponse que les candidats donneront aux points suivants :

- l'intégration harmonieuse de l'œuvre à la démarche architecturale d'ensemble de la place de l'Étape
- l'originalité dans l'approche par rapport au thème
- la prise en compte des aspects techniques (une note technique sera demandée) liée à la présence d'eau et au fait que l'œuvre soit en extérieur

La fontaine devra remplir pleinement sa fonction de fontaine (distribution, circulation, écoulement de l'eau).

Dimensions

Dimensions maximales : 4,5m de hauteur et 2,5m de largeur

Dimensions minimales : 2m de hauteur et 1m de largeur

Des dimensions différentes pourront néanmoins être acceptées si motivées / justifiées

Mediums utilisés

- le choix des matériaux utilisés et leur mise en œuvre sont libres
- l'utilisation des nouvelles technologies digitales est également possible (néons, fluo, installations visuelle, sonore...) la seule contrainte étant la compatibilité des médiums choisis avec la localisation de l'œuvre en extérieur et la présence de l'eau
- l'œuvre devra aussi résister aux intempéries les plus extrêmes (grêlons de la taille d'une balle de ping-pong, tempête de vent...)

A côté de l'œuvre sera installé un cartel sur lequel figurera le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et une explication de la démarche de l'artiste ainsi que la date de l'inauguration.

L'artiste retenu s'engage à être présent lors de l'inauguration de l'œuvre et à se rendre disponible en amont pour la réalisation d'interviews / de photos, vidéos...

L'Artiste s'engage à rédiger et transmettre à la Ville une note relative à l'entretien et à la conservation de l'Œuvre, et cela au plus tard lors de son installation.

De plus, il est précisé que le coût relatif à l'entretien et à la conservation de l'Œuvre devra être « raisonnable ». La question relative à l'évaluation du coût devra être abordée et traitée au début du projet avec l'artiste et les prestataires.

L'artiste retenu aura au moins 6 mois (entre mars et septembre 2022) pour réaliser son projet artistique. Les équipes municipales se tiendront à disposition de l'artiste pour traiter les aspects d'ordre sécuritaire et technique. La conception et la production de l'œuvre sont sous la responsabilité de l'Artiste et de ses prestataires ainsi que son montage et son installation sur site. L'Artiste garantit avoir contracté une assurance responsabilité civile en cours de validité pour l'ensemble de son activité c'est-à-dire de la conception à la fin de l'installation de l'Œuvre sur site.

Des espaces de stockage des matériaux à proximité du chantier pourront être mis à disposition par la Ville de Fontainebleau.

2.3 Constitution d'un jury

Pour ce projet, un jury composé d'une douzaine de personnes sera constitué de quatre élus de la Ville de Fontainebleau et de personnalités qualifiées des Beaux-Arts de Paris et du monde de la culture.

Ce jury se réunira deux fois durant le projet :

- a- une première fois courant janvier 2022 pour sélectionner trois projets à partir d'une pré-sélection opérée par les Parties
- b- une seconde fois courant février 2022 pour une présentation par les trois finalistes d'une esquisse détaillée, et pour le choix final du lauréat

3. Budget et calendrier du projet

Un budget global de 99 312 € HT est dédié par la Ville au projet. Il comprend :

- la rémunération forfaitaire des 3 finalistes pour 7 500 € HT (2 500 € HT par finaliste pour réaliser une note détaillée du projet et de son budget)
- les honoraires de l'Artiste lauréat.e comprenant la cession matérielle de l'œuvre et les droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre pour 18 478,67 € HT
- les frais relatifs à la conception, l'ingénierie, la production, le suivi de chantier, le transport, le montage et l'installation, par l'Artiste et autres prestataires pour 73 333,33 € HT maximum. Les prestations seront réglées par la Ville sur présentation de devis et factures par l'artiste et par ses prestataires pour la réalisation du projet.

Les factures et honoraires sont à déposer sur la plateforme mise en place par La DGFIP pour y être traitées.

Le paiement sera effectué par la Ville de Fontainebleau exclusivement par mandat administratif, selon le délai légal en vigueur.

Calendrier et organisation du projet

Dates	Objet	Organisation
6 octobre 2021	Signature des conventions et visite de l'école	Beaux-Arts de Paris Ville de Fontainebleau
7/10/2021	Lancement de l'appel à projet	Beaux-Arts de Paris
mi-octobre	Visite de repérage sur place	Beaux-Arts de Paris Ville de Fontainebleau Artistes intéressés
10/12/21	Date limite pour réponse appel à projet	Les candidat.e.s devront déposer leur projet avant minuit sur une plate-forme dédiée des Beaux-Arts de Paris
15/12/2021	Pré-sélection	Beaux-Arts de Paris Ville de Fontainebleau
Courant janvier 2022	1 ^{ère} réunion du jury pour sélectionner 3 finalistes	Jury
Courant février 2022	Soutenance des 3 projets Choix final de l'Artiste lauréat.e	Jury et artistes
Courant février 2022	Communication aux artistes du choix final du jury	Jury
Février à septembre 2022	Mise en production et installation de l'Œuvre	Artiste et ses prestataires
Automne 2022	Inauguration de l'œuvre Communication presse	Artiste, Ville, BAP